

Blois, le 15 juin 2020

SESSION DU LUNDI 15 JUIN 2020 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Ce lundi 15 juin 2020, Nicolas Perruchot, Président du conseil départemental a réuni l'Assemblée départementale pour adopter le compte administratif de l'année 2019 et voter le budget supplémentaire 2020 de la collectivité. Les élus ont notamment statué sur un certain nombre de dossiers relatifs à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19.

Ce qu'il faut retenir concernant le compte administratif 2019

L'étude du compte administratif montre que la collectivité a su, encore cette année, maîtriser ses dépenses dans le respect du contrat financier dit « de Cahors » signé avec l'État le 16 avril 2018 (pour rappel, le plafond de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur 3 ans était fixé à 1,2%). Pour la seconde année consécutive, le conseil départemental a respecté cet engagement contractuel.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de seulement 0,6% alors que l'inflation constatée en 2019 s'est chiffrée à 1,1%.

L'année 2019 se caractérise également par une augmentation des recettes dynamiques notamment au travers des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui affichent un montant historique en hausse de plus de 3 M€ par rapport à 2018, soit 38 M€ en 2019. Cette augmentation des DMTO démontre l'attractivité de notre territoire au travers du dynamisme des transactions immobilières.

Le solde de gestion de l'exercice 2019 est donc positif, à hauteur de 3,6 M€.

Sur l'exercice, la capacité de désendettement de la collectivité s'est nettement améliorée par rapport à 2018 ; la dette est passée sous le seuil des 100 M€, de 113 M€ à 98 M€, soit un désendettement de 15 M€.

Cette maîtrise de la dette s'accompagne d'un niveau d'investissement soutenu de l'ordre de 48 M€, depuis maintenant 3 ans, consacré aux projets structurants pour l'avenir du territoire (rénovation ou construction de collèges, entretien et sécurisation des axes routiers, ...).

Enfin, la collectivité met un point d'honneur à garantir à ses partenaires économiques un délai de paiement inférieur à 15 jours, délai qui a, par ailleurs, été maintenu durant la récente crise sanitaire.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Concernant le Budget Supplémentaire

La collectivité a été bien évidemment impactée par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19, et le budget supplémentaire prend en compte les dépenses liées à cette pandémie. Ces dépenses concernent entre autres :

- **Le plan de relance à hauteur de 1 M€** en direction des acteurs du tourisme. Cette enveloppe est répartie notamment entre un fonds d'aide exceptionnelle en direction des hébergeurs, l'achat de 41 000 billets dans les sites touristiques pour relancer l'activité et de vastes campagnes de communication pour promouvoir l'attractivité du territoire.
- **Les équipements de protection pour un montant de 2 M€.** Le département s'est fortement mobilisé en achetant des masques, visières, sur-blouses, gants, plaques de protection, flacons de gel hydroalcoolique, etc. La priorité était d'assurer la sécurité sanitaire des Loir-et-Chériens et des agents de la collectivité.
- **Un plan de soutien à la filière horticole de 50 000€** a été mis en place permettant la dotation de fleurs et plants dans les Ehpad (48) et communes du département (101).
- Crédits supplémentaires en investissement de **1,8 M€ pour soutenir de façon significative le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.** Le programme départemental de grosses réparations de voirie confié aux entreprises (réfection des couches de roulement - enrobés / structure de la chaussée) est porté ainsi à 5,8 M€.
- La création d'**une prestation d'aide sociale exceptionnelle en direction des Travailleurs Non-Salariés pour une enveloppe globale de 1,5 M€.** Cette prestation d'un montant forfaitaire de 567 €, c'est-à-dire environ une mensualité du RSA (pour une personne seule sans autre ressource) est destinée aux travailleurs non-salariés des petites entreprises du Loir-et-Cher (2 ETP maximum, un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 € et une diminution du chiffre d'affaires de 40 % minimum directement imputable aux mesures liées à la Covid-19).

La bonne gestion 2019 de la collectivité grâce à une parfaite maîtrise des dépenses, lui a permis de faire face à cette situation exceptionnelle.

Le département a pris des engagements forts en direction des acteurs du territoire malgré une diminution des recettes envisagée dans les prochains mois ; notamment, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement (baisse estimée de 7,5 M€ dont 6,7 M€ sur le seul produit des DMTO soit environ - 27% en 2020).

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Nicolas Perruchot, Président du conseil départemental : *« ce compte administratif présente de solides motifs de satisfaction qui pouvaient laisser présager, il y a encore 3 mois, de nouvelles marges de manœuvre. Mais la crise sanitaire et ses conséquences inélectutables sur l'économie de notre pays va impacter les finances des collectivités. Notre budget supplémentaire en traduit déjà les premiers effets.*

Dans ce contexte incertain, la collectivité attend des engagements clairs de l'État pour garantir les recettes dans l'année qui vient. Le département appelle l'État à tenir ses engagements en matière de prise en charge d'une partie des dépenses liées à la gestion de la crise et à la protection nécessaire des populations. Les efforts en matière d'investissement doivent être maintenus afin d'apporter aux Loir-et-Chériens les infrastructures dont ils ont besoin et par la même, assurer un soutien indispensable à l'économie locale. Les fondamentaux que nous avons toujours su respecter, avec notamment une dette maîtrisée, doivent permettre de faire face à l'« effet ciseau » (baisse des recettes et augmentation des dépenses sociales) ».

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12